CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-deux décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal en session ordinaire s'est réuni dans la salle polyvalente communale sous la présidence de Monsieur Cédric TABUT, Maire.

Étaient présents : M. TABUT, M. PEREZ, M. LEROUX, Mme MOREIRA, M. BITSINDOU MAYOLA. Mme DE SOUSA BAPTISTA, M. BOISSET.

Absents excusés : M. ALEGRE, M. COMBEAU, Mme GOMES, Mme RAZEL, Mme CATTIN, Mme VIDAL.

Secrétaire de Séance : M. PEREZ Date de la convocation : 15 décembre 2025

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

1 - Autorisation Mandatement Investissement 2026

Selon les termes de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales, il est possible d'autoriser l'ordonnateur à mandater des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget 2026 et cela dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Selon cette règle, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler des dépenses nouvelles dans le cadre maximal de :

Budget Commune :

- Chapitre 20	(22 500 € x 25%)	5 625 €
- Chapitre 21	(599 366 € x 25%)	149 841 €

Questions diverses : /

La séance est levée à 21 heures 15 minutes.